Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20261015-D_2026_60-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre : 60

Séance du 13 octobre 2026

Objet

Budget principal du CCAS 2026

Décision modificative n°1

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Verpillot et Montagut, Messieurs Hairault et Arnal, Mesdames Motte-Tchernia et Salitra.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Evelyne Porteret, pouvoir donné à Madame Nicole Motte-Tchernia

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Monsieur Tahir Thiam
Madame Stéphanie Brault-Pitaud
Madame Elisabeth Gancel
Madame Natacha Maës
Monsieur Yannick Vignaud

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

Nombre des membres du Conseil	
En exercice	15
Présents	9
Votants	10
Vote	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20261015-D_2026_60-BF

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS 2026

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M57 applicables aux CCAS,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2026-31 du 29 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 du CCAS,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ADOPTE la décision modificative n°1 du budget 2026 du CCAS, telle que présentée ci-après et s'équilibrant comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	38,80 €
Chapitre 011 –Charges à caractère général	
Compte 6188 (service CAS*)* – Autres frais divers	38,80 €
Compte 6236 (service CAS) – Catalogues et imprimés	- 1 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	
Compte 657382 (service CAS*)* – Subventions organismes publics divers *(subvention pour le CDAD)*	1 000,00 €
Recettes de fonctionnement	38,80 €
Chapitre 042– Opération d'ordre de transferts entre sections	
Compte 7811 (service CAS*)* – Reprises sur amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	38,80 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	38,80 €
Chapitre 040– Opération d'ordre de transferts entre sections	
Compte 28188 (service CAS*)* – amortissements sur autres immobilisations *(amortissement en trop d'une annuité sur un casque sans fil en 2025)*	38,80 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20261015-D_2026_60-BF

Recettes d'investissement 38,80 €

Chapitre 10 – Dotations
Compte 10222 (service CAS) – FCTVA 38,80 €

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS

La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
REDON

Mise en ligne le 19 OCT. 2026

Le Président du CCAS informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son exécution sur l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr